

République Française  
 Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
 Arrondissement : Digne-les-Bains  
**MALLEMOISSON - COMMUNE**

Séance du jeudi 27 novembre 2025

Délibération N° DE\_2025\_036

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	11
Date de la convocation :		
21/11/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	3
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil municipal), sous la présidence de Jean-Paul COMTE.

Présents : Jean-Paul COMTE, Isabelle DELAMARE, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Emmanuelle MARTIN, Rolland MENC, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY

Représentés : Olivier ORS représenté par Philippe GUILLEMANT

Absents et Excusés : Mélanie GAILLARD, Isabelle COLLOMP, Nicolas POUDROUX, Raphael PIERRET

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Isabelle DELAMARE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : OBJET : CREATION DUN EMPLOI PERMANENT DAGENT DES ECOLES MATERNELLES SOLES MATERNELLES**

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

**Considérant** que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent des écoles maternelles pour répondre aux besoins du fonctionnement de l'école.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles relevant de la catégorie C. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Ce poste ainsi créé fera l'objet d'une vacance de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale des Alpes de Haute-Provence.

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal,**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;**

**Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;**

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

- **DECIDE** la création d'un emploi d'agent des écoles maternelles à temps non complet soit 24 heures/35<sup>ème</sup>, dans le cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux différentes formalités liées à cette création d'emploi,
- **MODIFIE** le tableau des emplois de la commune de Mallemoisson ainsi qu'il suit au 27 novembre 2025.
- **DIT** que toutes les délibérations créant ou modifiant les emplois concernés sont modifiés pour les libellés des emplois ainsi que pour l'accès aux emplois par différents grades.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Mallemoisson, chapitre 12, articles 6411, 6336, 6338, 6451, 6456, 6453.

#### **A – filière Administrative.**

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLES DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date de création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire Art. 3-3 (oui/non)
Secrétariat	Agent administratif comptable	Cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs	Délibération du 14/04/1989	35	non
Secrétariat	Secrétaire de mairie	Cadre d'emplois des adjoints administratifs, des rédacteurs.	Délibération du 10/01/2011	35	oui
Secrétariat	Agent administratif polyvalent	Cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs	Délibération du 30/10/2019	28	non

**B – filière technique**

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date de création ou modification	D.H.T	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire Art. 3-3
Technique	Agent technique polyvalent responsable des services techniques	Cadre d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise	Délibération du 25/03/2002	35	non
Technique	Agent des services techniques polyvalent	Cadre d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise	Délibération du 03/08/1993	35	non
Technique	Agent des services techniques polyvalent	Cadre d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise	Délibération du 19/06/2006	35	non
Technique	Agent des services techniques en charge des espaces verts	Cadre d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise	Délibération du 16/01/2006	26	non
Scolaire	Agent d'entretien	Cadre d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise	Délibération du 30/03/1990	35	non
Technique	Agent des services techniques	Cadre d'emplois des adjoints techniques	Délibération du 03/09/2018	35	non

**C – filière scolaire.**

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date de création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire Art. 3-3 (oui/non)
Scolaire	ATSEM	Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles	Délibération du 14/01/2002	35	non
Scolaire	ATSEM	Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles	Délibération du 14/11/2005	35	non
Scolaire	ATSEM	Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles	Délibération du 27/11/2025	24	oui

**D – filière Culturelle.**

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLES DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date de création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire Art. 3-3 (oui/non)
Culture	Agent de bibliothèque	Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Délibération du 07/04/2003	25	non
Culture	Agent de bibliothèque	Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Délibération du 18/06/2019	25	non

Nombre de voix pour	8	Abstentions	3
Nombre de voix contre		Ne prend pas part au vote	

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean-Paul COMTE  
Président de séance

